

# À propos de la mort et de quelques meurtriers

Autor(en): **Lenoir / Lavoine, J. R. / Ostaptzeff, G.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Kriminologisches Bulletin = Bulletin de criminologie**

Band (Jahr): **4 (1978)**

Heft 2

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1047003>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## A propos de la mort et de quelques meurtriers

---

Professeur agrégé Lenoir, Dr J.R. Lavoine, Dr G. Ostaptzeff  
Ministère de la Justice, Paris

"Il serait temps à présent que je dise quelques mots des principes de l'assassinat en vue de diriger non votre pratique mais votre jugement. Pour les vieilles femmes et la tourbe les lecteurs de journaux, ils se satisfont de n'importe quoi, pourvu que ce soit assez sanglant. Mais un esprit sensible exige quelque chose de plus".

-Thomas de Quincey-

"Pour tous, la douleur a été éliminée de l'art de la guerre: tuer est devenu une abstraction de courbes, de trajectoires, de coordonnées, d'obéissance à des ordres exprimés dans un vocabulaire de haute arithmétique. Leur innocence, on le voit, n'est en rien gâtée par la mort qu'ils ont été formés à donner. Insouciants, ils font leur travail avec une conscience nette de tout facteur de complication. Ce sont de braves garçons, délivrés du poids d'une conscience. Ils s'harmonisent parfaitement avec leur F4. Ils sont aussi automatisés, aussi programmés. Ils représentent la plus haute expression d'une société technologique. Ils ne savent pas ce qu'ils font. Parceque l'Air Force..."

- Les Assassins par Elia Kazan -

### Définitions

#### Généralités

- Le meurtre a pu être valorisé positivement.
- La conduite de meurtre fait partie des actes de mort.

Alors que le commun des hommes semble adopter à l'égard de la mort une attitude de pudique retrait et de feinte indifférence, il est des hommes dont l'attitude à l'égard de la mort est différente. Ils ont inclus l'acte homicide dans la pratique de leur existence : ce sont les criminels d'occasion ou les professionnels. C'est au niveau de la signification que peut avoir pour eux la mort que nous avons à les interroger et à travers eux retrouver notre propre désir de donner la mort.

Il est classique d'opposer (encore que le Robert nous rappelle la commune origine de leur signification - Meurtre vient de l'ancien verbe murtir = assassiner 1090).

- Le meurtre : homicide commis par violence.

C'est le cas de Mr M. qui, exaspéré d'entendre son garçon chahuter avec bruit dans la pièce voisine de celle où il prend son bain, se saisit d'un martinet et le rosse avec violence. Le garçon meurt d'hémorragie interne au bout de 36 heures de souffrances, non prises en compte par le père. Il l'avait battu, corrigé, mais n'imaginait pas que son enfant soit à l'article de la mort, encore que la violence des coups portés témoigne de l'intention homicide.

- L'assassinat qui est le meurtre commis par un assassin que le Littré définit comme :

L'homicide est celui qui tue un homme, soit avec intention, soit avec imprudence. L'assassin et le meurtrier ont l'intention de tuer mais le premier dresse un guet-apens et attaque en trahison ; chez le meurtrier, l'idée de guet-apens et de trahison n'est pas impliquée.

C'est le cas lorsque Mr X. est abattu d'une rafale de pistolet-mitrailleur, à l'instant où il venait de descendre de sa Mercedes. Les deux mauvais garçons qui l'attendent ont disparu... on pende à une nouvelle affaire de règlement de compte... etc... Ce qui exclut dans une première lecture l'homicide involontaire ou par imprudence.

Mme X. la garde-barrière, oublie d'abaisser le passage à niveau, une voiture est broyée par le train : deux morts.

Mais cette catégorie demande à être examinée de plus près ; par exemple, dans le cas d'un accident de voiture ayant entraîné la mort par imprudence.

Le Code Pénal reprend à son compte les distinctions précédemment énoncées et distingue en matière d'homicide.

Nous ne saurions, pour notre part, nous satisfaire de cette catégorisation formelle. La médecine légale nous a appris à distinguer d'autres aspects de l'acte homicide .

Mais l'homicide n'est pas le seul fait du criminel. Il n'est que de rappeler deux données : l'une historique, l'autre ethnologique pour nous convaincre.

Il est des actes homicides, commis par des hommes seuls, à la façon du meurtrier criminel et qui ne firent l'objet d'aucun réprobation. Les Haschischins, cette secte qui donna son nom aux assassins, sera notre premier exemple.

Assassins a pour référence la secte des Haschischins, volontaires qui étaient utilisés pour commettre des crimes ; en contrepartie, ils bénéficiaient de l'accès au paradis et de multiples

plaisirs avant de partir en mission.

Utilisé comme moyen politique par Hassan-Sabah; il s'agit d'une des plus connues des modalités de valorisation et de récupération, de ce qui sur le plan individuel, reste un acte meurtrier. Comme de juste, une telle libération chez l'individu du meurtre, s'accompagne de l'inclusion de l'individu dans un cortège de rituels extrêmement stricts: goût pour mourir, idéalisme, fanatisme, mysticisme, intellectualisme, dont l'ensemble aboutit à déposséder l'auteur du meurtre à venir, de toute responsabilité personnelle; il est porteur de la mort d'un autre (celui qui décide) pour un autre. L'idéologie religieuse servant d'agent de déculpabilisation. La culpabilité est remplacée par l'éloge, le remord ou la tristesse par l'élation et l'accès à la félicité suprême.

La part individuelle se trouve comme gommé par l'instauration de l'obligation absolue, sous peine de mort pour soi-même, d'obéir à l'ordre reçu. Si nous oublions le côté pratique de la réalisation de l'acte meurtrier, commis par l'assassin agissant seul, sa situation et sa mise en condition n'est pas très différente de celle que subit le bourreau investi de la même tâche et qui tue pour nous tous.

Les Thugs, cette secte hindoue, dont les membres sont tenus de pratiquer des meurtres sur la personne de voyageurs, selon une méthode spécifique (la cordelette autour du cou) le tout se déroulant dans un contexte religieux. Ils étaient les laudateurs de Kali, à qui le meurtre est dédié. Cette secte nous apprend plusieurs choses: la première est qu'il peut y avoir une forme culturelle, impliquant éducation, savoir faire, rituels incluant l'acte meurtrier comme pratique normale d'un groupe. D'autre part, il ne s'agissait pas, du moins jusqu'à l'intrusion des anglais, d'une secte cachée, dans le système des castes hindoues, la place du Thug était reconnue avec son habillement, sa fonction meurtrière spécifique et sans ostracisme.

L'histoire enfin finale de ce groupe social, lorsqu'il se désagrège perdant ses significations culturelles, il conduit ses membres à devenir de banaux brigands, pratiquant meurtre et rançonnage de voyageurs en dehors de toute référence religieuse dans un but usuel de Lucre.

L'individu se conduit comme un meurtrier banal, par contre le mythe qui sous-tendait leur acte, se décroche de leur pratique pour réapparaître comme fantôme poétique chez de nombreux auteurs de romans policiers - ou ne serait-ce que chez Tintin dans les cigares du Pharaon.

Ces deux exemples nous montrent que nous ne saurions nous contenter de la seule référence criminelle de l'acte meurtrier et que nous aurons à l'inclure dans l'ensemble des conduites homicides.

Lorsque Mr Vincent Thomas qui sait tout de la mort, traite de

son anthropologie, introduit tout naturellement l'homme homicide, comme l'une des formes dans laquelle l'insère l'aspect social de la mort; forme singulière et privée de ces morts collectives que sont la guerre ou l'ethnocide, forme particulière de l'acte meurtrier individuel, dont participe également le geste du bourreau lorsqu'il agit la loi de la collectivité. Qu'il s'agisse de la loi du Talion, de l'exécution publique ou de la vendetta du crime de sang. Forme dont les aspects sociaux sont connus, mais dont les actes meurtriers les plus individuels ne sont que la reprise, soit individuelle comme conduite au sein d'une existence marginale ou soit collective comme appartenant à un groupe socio-culturel. L'exécution, commise par le malfrat, d'un donneur n'est que la forme particulière d'une loi du Talion, le crime du jaloux n'est aussi que la vengeance culturellement édictée du crime sexuel. Nous pouvons, comme il nous propose, conserver pour la classification des actes meurtriers sa grille, qui a l'avantage de ne pas différencier l'assassinat du meurtre, dont la qualification est surtout judiciaire et pénale. Dans certaines ethnies, toute mort n'étant jamais ni spontanée, ni naturelle, il n'y a comme mort que des meurtres, l'intentionnalité de leur auteur n'étant pas prise en compte.

C'est ainsi que du point de vue de l'acteur ou de la victime du geste de mort, sont distingués :

- L'HOMICIDE meurtre d'un adulte, avec une distinction en formes reprise de R. P. Vernet à la consonnance moralisatrice comme
- par plaisir : le meurtre au hasard d'un automobiliste sur la route, la provocation d'un déraillement, pour voir;
  - par contamination : en prévention de ce risque, les grecs exécutaient les soldats coupables d'omophagies pour limiter l'extension de leur activité à cause du plaisir pris. De même le guerrier doit se purifier au retour de l'expédition guerrière pour revenir à la vie civile, laissant ses pulsions de mort hors les murs.

Ce type de modalité de comportement meurtrier a reçu quelque actualité devant la recrudescence de meurtres commis par des jeunes marginalisés vivant en groupe et commettant des actes meurtriers gratuits.

Le modèle pourrait en être celui du film orange mécanique où chacun des protagonistes surenchérit dans l'exécution de l'acte violent. Colin Wilson évoquant le meurtre, des Labianca commis par les assassins de Sharon Tate écrit de L. Van Houten" ( Elle ) était restée à l'écart et ils lui dirent de participer à la fête. Elle commença avec réticence à donner des coups de couteau dans

les fesses de la victime, puis elle prit goût à la chose et finit par frapper seize fois..."

D'autres formes sont citées comme :

- par impulsivité
- par préjugé           comme le lynchage des noirs par les blancs;
- par lâcheté           la suppression des témoins gênants ferait partie de cette catégorie;

### L'INFANTICIDE

Avec ces deux aspects :

- soit socialement licite comme forme de l'offrande sacrificielle rituelle, offrande de la chose la plus précieuse ; comme conséquence de la distinction entre l'entrée de la vie se reliant à l'acquisition d'une identité et son apparition comme être vivant biologiquement, avec toutes les coutumes d'exposition, de mise à mort d'enfant de tel ou tel sexe, de cannibalisation de jeunes enfants ;
- soit socialement illicite, mais individuellement pratiqué; c'est la mort de l'enfant provoquée par la mère, que ce soit en raison d'instinct cannibalique dont elle serait porteuse; ce que les analystes et la simple écoute des mères nous ont permis de connaître.  
C'est l'envie de manger son enfant de l'indien guayakis faite de quoi, il se déprime et risque de se consumer de désir insatisfait, qu'il satisfait malgré la réelle tendresse prodiguée à l'enfant. Mais qu'elle est la fermière qui n'ainme pas ses poules.
- Rappelons que même dans nos lois l'infanticide est moins fortement sanctionné qu'un crime d'adulte.

### PATRICIDE ET MATRICIDE

qui sont les mises en actes des contenus oedipiens; lesquels sont soit culturellement condamnés, le meurtre commis par Oedipe est stigmatisé, soit licites sous certaines conditions comme la mort du chef devenu trop vieux. Mais usuellement dans un régime patriarcal c'est le crime le plus scandaleux que celui qui consiste à lever sa main contre son père.

### L'UXORICIDE

Et enfin il cite les régicides et les morts par accidents, liés aux conditions de la vie sociale, au travail, à la voiture, où

l'identité du meurtrier se dissout dans une référence à un collectif anonyme. C'est le domaine des meurtriers en cols blancs dont il y aurait sans doute à parler (le responsable qui engage un projet d'intérêt collectif ou privé en acceptant un taux de % de pertes humaines...).

Ceci nous permet de situer d'emblée par son environnement culturel, familial et social le meurtrier dans une catégorie répertoriée d'acteur agissant la mort de l'autre.

### Le geste du meurtrier appartient à la culture

Aussi rien ne distingue le geste du meurtrier, du geste du militaire, du bourreau ou du primitif, sinon le sens qu'il prend pour le témoin, l'entourage de la victime et du meurtrier.

S'il est meurtrier, c'est à dire commet un acte prohibé, il aura le comportement d'accompagnement spécifique de celui qui transgresse une loi; il se cache, joue le jeu de la dissimulation, ne serait-ce le problème du cadavre; c'est-à-dire ce sujet mort dans les normes medico-sociales, ce geste serait inaperçu, comme dans le crime parfait et nulle hantise ne vient hanter son repos, sauf s'il est de caractère faible, angoissé culpabilisé ou bien élevé dans la terreur des tabous liés à son geste.

Il en est ainsi des nombreuses victimes d'accidents de la route connus ou cachées en rapport avec des fautes de conduite d'un tiers conducteur "ayant perdu la maîtrise de son véhicule", dont à priori on peut être sûr, que beaucoup se relie à des fautes de conduite. Face à leurs victimes, le nombre de conducteurs responsables par leur faute d'un accident mortel qui ne sont pas atteints par la conséquence de leur acte est légion.

Mr X. s'occupe de sa voiture, laissant le motocycliste agoniser dans la rue, établit auprès de témoins le partage des responsabilités, fait appel au policier de faction qui inspecte la roue voilée, pendant que le "jeune métèque" à cheveux longs, qui ne venait pas de la droite, reste allongé sur le bas côté dans l'attente du S. A. M. U., sans même lui avoir fermé les yeux.

Les gardes SS pouvaient dans leurs camps, manier des déportés, les faire mourir, normalement par l'usure ou en ajoutant un raffinement particulier (mais qui fait dire de ceux qui le pratiquent, ce sont des sadiques) car ils ne se contentent pas du geste quotidien, banal qui tue et l'agrément d'une prise de plaisir; mais pour la plupart, il s'agissait de gestes banaux, sans haine ni colère, mécaniques, comme ceux que l'on effectue dans une usine, un élevage d'animaux. Ce qui n'est pas possible que par la création des barrières d'interdit. Interdiction de coûts; affirmation d'une supériorité de la race. Identification du déporté à l'état de non être; un corps vivant sans plus, à peine plus vivant que le cadavre, et dont la

déchéance corporelle accentue tout à la fois le rejet, le dégoût, l'aliénation pour ceux qui les traitent, justifiant ces derniers dans leur attitude (selon le schéma Hegelien maître/esclave, repris par Foucault au niveau de la complémentarité des deux rôles du gardien et du prisonnier.

De la même façon agit le "malfrat" qui appelle "cave" le type qui n'est pas de son milieu et qui n'est plus un être de parole, mais un corps plus ou moins embarrassant et bruyant à qui on dira "pousse ta viande". A tel point qu'on pourra s'en saisir, en faire une monnaie d'échange dans un chantage, un bouclier face à la police ou encore l'enlever en otage, pour en faire un support à des revendications ou pour se couvrir. De la même façon que le nazi se déclare d'une race supérieure, de la même façon le meurtrier, peut se donner des allures de "mec" position à partir de laquelle il peut "déclarer la guerre à la société", société dont le caractère essentiel est d'être constituée d'êtres anonymes, interchangeable que naturellement banalement, par un geste quasi machinal. La collusion souvent dénoncée entre les délinquants de droit commun et l'encadrement des camps de déportation n'est pas pur hasard ; elle montre que ce délinquant meurtrier trouve une place enviable dans la même fonction lorsque l'état nazi est triomphant. Il apparaît immédiatement comme condamnable lorsque le régime en place s'effondre et qu'il n'existe plus aucun pouvoir politique servant à étayer un même comportement. Ce qui rejoint notre propos au sujet des Thugs.

Il nous faut pour compléter cet essai de mise en place de l'homicide criminel en évoquer un autre aspect, tenant plus cette fois, non plus aux statuts sociaux des victimes ou des exécutants, mais davantage aux modalités d'exécution de l'acte criminel.

C'est ainsi qu'il est des meurtriers individuels où un humain seul tue un autre humain; habituellement l'acte meurtrier s'inscrit comme une forme particulière de relation, ayant à se situer parmi des déterminations, en terme psychologique d'affects, de morale, d'aggressivité, de désir. C'est le cas du meurtre du jaloux tuant la femme qu'il aime ou du jeune voyou abattant le petit vieux témoin du cambriolage dont il est victime.

Avec les meurtres en groupe, tels ceux commis par Manson et les siens, s'introduisent, outre parfois la dimension de jeu, une dimension d'une autre nature. Pour rappeler les faits, il s'agit de meurtres gratuits de personnes inconnues, exterminées par famille au pistolet et à l'arme blanche, s'accompagnant d'une frénésie sanglante et de dilacération du corps des victimes. Tout ceci se déroulant dans un contexte mystico-religieux. Or ce type de comportement est bien connu depuis la plus haute antiquité et ne constitue que la reviviscence de rites culturels anciens et non une création.

Il s'agit d'une part des sacrifices humains qu'un groupe comme



les Grecs, pouvait avoir à offrir aux Dieux en vue de l'accomplissement d'un désir ou d'un vœu collectif (Pensons à Achille offrant le sang de 12 Troyens aux funérailles de Patrocle), d'autre part en y incluant la dimension de la fête; c'est la fête des fous, où un roi du carnaval devenu bouc émissaire, est massacré en fin du temps de son règne avec son cortège de dérision, flagellation, coups sur les parties sexuelles et égorgement.

Enfin et le cas de Manson est tout-à-fait caractéristique, puisqu'il était surtout entouré de femmes. Il nous faut nous souvenir des ménades et de la grande fête dyonisiaque, dans le cours de laquelle se situe dans les manifestations les plus primitives, la mise à mort d'un homme, son déchiquetement et sa manducation; fête de mort, mais aussi de renaissance puisqu'il s'agit aussi de la résurrection du jeune Dyonisos. Dans un contexte d'hystérie sexuelle, c'est-à-dire, de manifestations les plus exacerbées du désir sexuel, sans sa possibilité de satisfaction, rejoignant dans leur manifestation la position Freudienne quant à la proximité du viol et du meurtre, en tant que manifestation d'un désir insatisfait. Nous retrouvons ainsi à l'échelon d'un groupe ou d'un individu un fragment de référence culturelle, détachée de son contexte et qui fonctionne comme possible référence idéologique.

Une deuxième opposition concerne l'attitude à l'égard du cadavre. Il peut être défiguré, privé de toute possibilité d'identification. Le cadavre peut être respecté, l'acte meurtrier lui-même s'accompagne d'un souci de lui préserver sa forme et son enveloppe cutanée. C'est l'un des prototypes de la mort au cinéma, qui se déroule à coup de violents coups de matraques; il n'y a pas de sang, le mort est assimilé à un endormi propre. Lorsque le sang est rendu visible, comme dans les films comme Sam Peckinpah, il est traité selon les canons de l'esthétique hyper-réaliste et de ce seul fait de son traitement comme art, son contenu de "pour de vrai" se dissipe, comme en son temps le traitement surréaliste pouvait permettre le sang du poète. Ce qui est visé en lui par le geste meurtrier, est ce qui animait ce corps, qui seul se trouve atteint. L'assassin peut se découvrir devant le corps du mort; c'est le cas des grands règlements de compte attribués à la mafia, c'est le cas des meurtres passionnels où la prise de possession du cadavre de la victime suit son meurtre. Il sera embrassé, caressé, pleuré.

Le cadavre peut ne pas être respecté; il y a effraction de l'enveloppe corporelle, pouvant aller jusqu'au dépaçage, à l'évisération. Les pirates de l'île de la Tortue, les soldats grecs, se plongeaient ainsi dans les entrailles de la victime et s'entouraient de leurs intestins à même leur corps. Les Khmers coupent toujours les têtes et mangent la foie de leurs victimes, s'y rattachant des pratiques comme celle de l'ablation de la tête ou des testicules, c'est-à-dire la conservation

de Trophée, encore que le sens en soit différent puisque l'obtention du trophée est tout à la fois dérision du mort, mais aussi témoignage à la gloire du vivant.

Sur le plan du comportement meurtrier, on pense naturellement à Jack l'éventreur. Ce qui spécifie ce type de situation outre l'aspect du désir de voir à l'intérieur comme ça marche, à la manière du jeune enfant qui démonte un réveil pour en voir le ressort, est le fait que la mort de la victime n'est acquise pour le meurtrier qu'avec la disparition du corps. Il y a comme une mort en deux temps : celle du sujet parlant, puis celle du corps.

A l'inverse, et toujours dans le même contexte, il suffit de conserver un fragment de cadavre, comme X qui portait dans sa poche, les doigts du mort pour que le mort ne le soit pas tout-à-fait. On peut même assurer en quelque sorte une survie, d'au moins certaine qualité en intégrant un fragment, une cervelle, un coeur - comme dans les pratiques cannibaliques. A nouveau à propos d'une conduite meurtrière individuelle, se réintroduit comme arrière-plan des conduites culturelles existantes. Celle de l'enterrement en deux temps ( mise en terre, exhumation, recueil des os et leur conservation ou leur crémation des Indiens Mexicains. Celle des rituels concernant le cadavre et ceux concernant les esprits des morts.

Enfin pour être complet, on peut ajouter que la conduite meurtrière peut s'inscrire dans un comportement autre. Elle est étape ou conclusion d'une conduite sexuelle et on pense naturellement au sadisme, d'une conduite orale et on pense au cannibalisme, d'une conduite anale et on évoque la louillure liée au cadavre ou sa profanation. ceci nous permettant de solidariser encore plus la conduite meurtrière aux autres formes de conduites de manière à rappeler sa nature humaine.

Une première constatation pourrait être celle que contrairement aux idées reçues, de l'acte meurtrier comme pure invention de l'instant où le hasard serait essentiel, les formes de gestes meurtriers sont en nombre limitées, culturellement identifiables, porteurs de valeur et d'une estimation commune. On peut dire que si compulsion de répétition il y a, elle est déjà présente à ce niveau. "Quand ma femme m'a trompé, j'ai su ce que j'avais à faire... j'ai pris mon fusil..je l'ai chargé à la chevrotine.. je me suis posté sur son chemin et je l'ai tuée..."

D. pour tuer son rival, scie le canon de son fusil, comme il l'a vu faire par Steve Mac Queen et va abattre son rival comme son héros le faisait : position du fusil, geste du bras, parole vengeresse prononcée dans le style héroïque adéquat.

Le tueur de Barbès se choisit l'arme adaptée à sa fonction (un 9 mm ou un 11,43 mm) la façon de l'utiliser, de la porter, le spécifie dans son rôle particulier (les marchands d'armes

bien au fait de cela et subissent dans leur travail clandestin des phénomènes de mode qu'ils ont à suivre). Les modalités d'une exécution permettent de deviner de qui, de quel milieu, un meurtre est l'oeuvre, même si la preuve nécessaire à l'inculpation manque.

Dans ce contexte, pour particulier et socialement réprouvé qu'il soit, l'être humain reproduit une conduite qui a conservé l'empreinte des règles sociales dont meurtrier et victime sont issus. C'est ainsi qu'une statistique encore ancienne portant sur l'arme du crime (Extraite de *Amour et crime d'amour* de E. de Greeff) dans les crimes passionnels montre :

- Revolver	61,47%
- Couteau	13,11%
- Rasoir	5.56%
- Hache	4.10%
- Marteau	3.28%
- Poison	1.64%
- Strangulation	1.64%
- Clef	0.82%
- Noyade	0.82%
- Fusil	3.28%
- Pistolet	1.64%
- Divers	1.64%

Celle-ci révèle le faible éventail du choix des moyens.

Seules échapperaient à cette règle les morts accidentelles, sur impulsion, lors d'un raptus, où la mort se produit comme involontairement liée aux circonstances. Mais il est bien rare, que celle-ci ne figure pas déjà comptabilisée, avec leur probabilité de survenue dans cette forme, par exemple dans un dossier de police d'assurance, qui aura justement à prévoir le risque financier inhérent à la mort accidentellement commise par un être. La mort accidentellement causée par l'automobiliste imprudent, et pourtant inscrite en prévision, comme possible au niveau de sa compagnie d'assurance.

Ceci est à ce point vrai, qu'une science : la médecine légale de la police criminelle a pu voir le jour, et apprendre à partir d'un mode de mise à mort, d'une plaie, d'un cadavre, quel fût le mode opératoire du criminel, quel moyen a été utilisé, et parfois l'ethnie, la nationalité voire l'identité de celui qui a commis le crime. Or que ceci soit possible, implique qu'avec le crime, le meurtre, on puisse faire oeuvre de science c'est-à-dire colliger des séries, établir des façons composati-

ves et finalement aboutir à des lois . La démarche du médecin légiste sur ce plan est identique à celle de l'ethnologue ou de l'anthropologue interrogeant un plat, une coutume, une vêture et se trouvant capable, à partir de cet élément, de retrouver la culture dont elle est issue, la mythologie qui la soutient, voire en apprendre la technologie.

On peut citer ainsi à titre d'illustration de cela, dans deux registres différents, celui de la psychiatrie et celui de la sociologie pathologique : les fureurs épileptiques décrites par **LEGRAND DU SAULLE** (l'épileptique tue le cadavre); on pourrait évoquer aussi ici Frantz **FANON** décrivant les actes homicides nord-africains lesquels sont dits par lui comme les "damnés de la terre". De la même façon les crimes schizophréniques: crimes décrits classiquement comme sans motivation appréciable illi-ques, incompréhensible, d'une totale absurdité ou plutôt sans aucun sens.

Cette possibilité de fonder une science, démontre s'il en est besoin, que l'acte criminel avec ses modalités, appartient à un ensemble dénombrable, limité, lui-même non séparable de la culture. Les ethnologues nous ont du reste appris qu'à chaque culture, correspond sa série de gestes meurtriers, tout comme elle possède ses gestes culinaires ou vestimentaires; égorger, empoisonner, sont des actes universels.

Si nous considérons ce qui se passe chez nous, on peut dire que le meurtre commis au 11<sup>mm</sup> est signé comme acte correspondant à tel milieu, tout aussi sûrement que lorsque'un vol s'accompagne de la signature d'Arsène Lupin dans ses romans.

Comme si l'acte de mort volontaire s'accompagne non seulement de la transformation de l'autre en cadavre, mais aussi de la marque par laquelle celui qui crée la mort, laisse un signe sur le cadavre destiné vivant. C'est la part du vivant que le vivant laisse dans le mort et que ce dernier inscrit dans le vivant.

Le meurtrier est un producteur artisanal de cadavre ....

Sur un autre plan complémentaire du précédent, un meurtrier est aussi un producteur artisanal ou accidentel de cadavre. La présence du cadavre conduisant à une foule de gestes complémentaires de l'acte meurtrier car à production individuelle de cadavre succède traitement personnel du cadavre. Longtemps celui-ci est seul constitutif de la preuve absolue de l'acte meurtrier; on se souvient de l'argumentation de Landru reposant sur l'absence de cadavre justifiant son inculpation ou sur le plan plus so-

cial, les réticences des compagnies d'assurance à payer les pensions décès pour une personne disparue et dont le cadavre n'est pas reconnu. A l'inverse, il est à noter que si le cadavre trouve un traitement socialement reconnu, ce qui se concrétise par la délivrance du permis d'inhumation, le crime s'il a eu lieu disparaît avec le cadavre. C'est le cas des crimes parfaits, sans doute les plus fréquents ; ceux dont ni la presse, ni la justice n'entendront jamais parlé.

Dans ces situations de mort subite, imprévue, logiquement déduite comme naturelle du fait d'informations de l'entourage, nous signifions simultanément l'existence de meurtriers naturels, inapparents, bien adaptés, et nullement culpabilisés de leurs actes:

Le grand père dont on a hâté la mort par des scènes incessantes; L'enfant qui tombe des bras de la nourrice qui se retrouve couché dans le berceau mort (on ne fait pas de radios systématiques);

La fausse-route alimentaire du biberon;

L'accident de voiture dans un des jeux de route - rappelons nous l'attitude du chauffeur de la bêtaillère dans les Choses de la Vie, uniquement soulagé par la certitude de la mort du témoin qui ne pourra plus jamais contredire sa déposition.

Et nous n'évoquons pas les multiples gestes meurtriers légaux que peut commettre un bourreau ou un militaire professionnel. Ces sujets responsables, conscients, intentionnels de crimes sont pour la plupart banaux. A peine si pour certains l'évocation du disparu provoque un émoi et en tous cas ils ne sont pas comme Macbeth à se tordre de souffrances devant la tâche... de leur acte criminel.

La mort n'était pas en eux comme représentation, elle n'est pas plus présente comme souvenir.

Seuls quelques êtres un peu pathologiques, les dépressifs, les névrosés, se trouveront parfois à ressasser l'idée d'une mort, la culpabilité d'une mort souhaitée pour un autre ou rarement réalisée; mais ce sont manifestations pathologiques donc anodines pour la collectivité.

Ce que nous venons d'énoncer ici est l'affirmation d'une tendance très répandue à la réaction agressive vis-à-vis d'autrui, la fréquence non négligeable de passages à l'acte en cours desquels la mort apparaît, et dans ce contexte le mort n'est pas référé à ce qu'il est comme mort cadavre, mais comme ce sujet mal aimé, haï, porteur comme sujet disparu de toutes sortes de reliques, le constituant animal émissaire ou le sacrifiant comme le sacrifié pour les survivants.

Dans ce contexte surgissent des individus commettant des actes, les confrontant à un cadavre dont ils sont les inventeurs; ceux-là seront identifiés comme meurtriers ou assassins. On

pourrait dire dans un premier temps que seuls ceux qui n'ont pas su se dépêtrer du cadavre, ou dont le mode opératoire qui permet de réduire autrui à l'état de cadavre, est mauvais.

Il est certain que beaucoup de meurtres domestiques, les homicides volontaires secondaires à une bagarre, une jalousie, un conflit familial sont de cette nature.

L'accident du travail qui n'a pu être banalisé en un accident lié à l'imprudance de la victime ou être rattaché à un facteur individuel, est de cette nature.

Le jaloux qui tue son rival dans la rue et va se dénoncer en laissant le cadavre dans la voiture l'est également. Il aurait pu adopter une stratégie plus précautionneuse ; le tuer en se cachant, en utilisant un moyen non visible etc...

Mais cela ne recouvre pas la totalité des situations rencontrées. Le pas essentiel à franchir étant celui où la mise à mort de quelqu'un va impliquer l'élaboration d'une technique, d'un choix de moyens d'accomplissement du crime, c'est-à-dire le recours à une technologie de la mise à mort. C'est celui du tueur professionnel, dont la tâche est d'exécuter un autre, comme s'il était le bourreau ou un soldat clandestin. C'est le cas du geste meurtrier unique mais élaboré avec une stratégie de réussite. Celui de l'agression à main armée où le but central est le vol, le meurtre du passant ou d'un intervenant.

Dans toutes ces situations impliquant des moyens matériels d'exécution, une planification, ne fut-ce que sommaires de l'action. La mort est présente comme l'aboutissement de la technique utilisée. Or le choix de la technique (prendre un pistolet mitrailleur pour tirer sur la victime, le... à son domicile) implique aussitôt l'introduction d'une référence culturelle : celle de la culture à laquelle le moyen technique de mort situe immédiatement le problème de la forme licite d'utilisation par quelqu'un de cette technique, et le passage d'un usage collectif, socialement accepté à une utilisation privée de ce même moyen.

Lorsque le coureur d'Amok, après s'être habillé rituellement, s'être armé du sabre, se lance dans sa course à la mort et massacre les victimes rencontrées sur son passage, il fait oeuvre de mort avec son arme, mais son geste est identifié collectivement comme étant le fait d'Amok; le geste meurtrier pour individuel qu'il soit est partagé par tous et la mort est fait commun.

A cette crise d'Amok s'oppose l'acte du bandit malais qui tuera pour de l'argent. L'agissement d'une technique de mise à mort d'un tiers implique donc deux choses :

- d'une part une connaissance des modalités de passage de vie à trépas ;
- d'autre part leur inscription comme acte significatif dans l'

ensemble de la culture où cet acte se déroule; la mort participe de la représentation collective s'y trouve.

Notre propos va donc essayer de cerner l'idée de la mort à partir de la technologie utilisée. Deux aspects sont alors repérables :

- d'une part il y a utilisation d'un outil spécifique à savoir une arme
- d'autre part il y a dévoiement d'un objet quelconque à des fins meurtrières.

Un cas particulier étant celui où l'instrument de mise à mort n'est pas un objet, mais les mains propres du meurtrier, qu'il utilise soit appliquant une technique (par exemple celle du close-combat) ou par un procédé réinventé sur place (lui marteler la face contre le sol) jusqu'à la mort.

Dans le premier cas où existe une arme, dont la forme, la structure, sont directement élaborées en vue du projet de mort, nous savons avec Leroi-Gourban qu'un inventaire des diverses armes est possible et que cette étude révèle à partir de l'arme, des soucis de commodité pour l'utilisation de l'arme, des soucis d'efficacité, obtenir une mort la plus sûre possible. (Cf la liste des modalités diverses d'armes existantes selon L.Gourban) Si nous considérons ces modalités de meurtres avec un outil, il apparaît immédiatement que dans l'usage privé, qu'en fait le criminel, la technologie utilisée est une technologie d'emprunt qui se réfère soit à l'art de la guerre pour laquelle l'arme est consue, soit de l'art de la chasse. La transposition dans un acte privé, crapuleux, ou passionnel d'un geste licite dans le précédent contexte (militaire ou chasse) étant la seule spécificité du geste appelé criminel.

Il implique que l'autre, celui qui sera mis à mort de cette façon ait subi cette déshumanisation préalable à l'accomplissement du geste criminel qui le constitue comme radicalement autre, étranger ennemi - comme dans le fait de guerre où qu'il soit réduit à l'état animal de gibier, comme dans le fait de la chasse. Nous pouvons illustrer le premier aspect par les conflits que se livrent les gangsters entre eux ce qui se nomme justement les guerres des gangs ( les romans policiers parlent de soldats, de chef d'escadron etc..) le second est le meurtre à l'occasion d'une razzia, d'une expédition punitive ou dans le contexte des différents chantages. Nous trouverions dans cette voie un point limite qui est inclus dans la référence à la chasse. On sait en effet que la chasse cueillette de l'animal sauvage est suivie de la phase culture de l'animal domestiqué, c'est-à-dire l'élevage, situation qui à son tour introduit l'abattage de l'animal destiné à l'alimentation, avec le couteau d'abattage dérivé du couteau de chasse, ou le pistolet d'abattage dérivé du fusil.

Dans cette voie nous retrouvons les mises à mort des humains

domestiqués, esclaves, que l'on peut indéfiniment massacrer, tuer, éliminer comme moutons d'un troupeau. Ce modèle est celui le plus répandu notamment dans les divers livres et films qui nous offrent le spectacle de ces hécatombes de spadassins appartenant à des bandes rivalesm utilité ou porte-gachette du chef...

Dans une autre série d'actes criminels, l'outil utilisé sera non spécifique, à la limite sera un objet quelconque utilisé dans un but de mort. Mais alors le geste meurtrier, armé d'une statuette, d'un marteau, d'une lampe, ne fait que reproduire le geste du guerrier ou du chasseur avec un outil meurtrier réinventé dans le cours du projet meurtrier. Il ne diffère guère du précédent, la référence culturelle est commune, l'absence de moyens adaptés reflète surtout des différences socio-économiques. (Celui qui ne peut s'offrir le poignard, peut utiliser un rasoir, un couteau de cuisine ou un piquet de tente). L'outil est différent, Le geste reste inséré dans la culture où il s'accomplit; le pistolet d'abattoir prend la place du pistolet-mitrailleur dont le maniement est appris au service militaire.

Comme précédemment, la négation de 'humanité de l'autre anticipe le geste meurtrier. Le moment de la mort n'est pas celui de la transformation du vivant en cadavre, mais bien celui où devenu étranger, animal, il a perdu pour celui qui tue son identité humaine. Lorsque l'instrument de mise à mort n'est plus là et que seules les mains nues du meurtrier donnent la mort, il y a nécessairement rencontre de corps à corps. S'il existe une technique de combat, elle est l'équivalent de l'utilisation d'un outil; par contre, en son absence, il y aura à réinventer la mise à mort de l'autre, à partir de l'expérience de ce qui est fait à son corps et de ce que mon corps subit en cette rencontre qui est celle d'un combat. Chez les animaux, lors des combats, ce qui limite l'agression d'un animal par l'autre, est le recours du rituel de soumission par lequel l'acte agressif se trouve désarmé, parfois remplacé par un geste (simulacre).

Le chien agresseur, comme K. Lorey nous l'a montré, peut mordre non le partenaire, mais de l'herbe, un bout de bois. Ce rituel n'est pas toujours efficace, l'acte d'agression peut être si violent que l'egressé succombera malgré le rituel de soumission. Sa possibilité de fonctionnement implique la possibilité de décodage par l'agresseur du geste de soumission. Lorsque entre chat et chien chasseur de chat, le rituel d'inhibition utilisé par le chat correspond au déclenchement de l'agression, il conduit à la mort du chat.

Lors des combats entre êtres humains, il en est de même avec la particularité de l'existence du langage, qui est le support de l'expression du signal inhibiteur de l'agression (les mains en l'air, je me rends, le drapeau blanc, " aie tu me fais mal" etc...).

La mort surgit lorsque ce système ne peut jouer, c'est-à-dire à



partir du moment où la relation avec l'autre se rompt, que ce soit par suite d'un désinvestissement total de celui-ci, que ce soit par suite d'une incompréhension, d'un mauvais décodage des signaux venus de l'autre. Il faut, pour que la mort se réalise, que le signal émis par le victime au corps de qui on touche par sa main, ne soit pas audible du meurtrier pour qu'il puisse contrôler son geste. Cette impossibilité de décodage, cette "surdité" tient soit à l'autre qui se fait tuer, il se laisse aller à la mort, il peut charger l'autre de sa mort: c'est le cas de certaines attitudes de provocation, de certains jeux suicidaires où la victime oblige quasiment le meurtrier du geste meurtrier. Certains meurtres de femmes sont de cette nature, où la victime s'expose aux coups de son partenaire jusqu'à en mourir.

On peut évoquer à ce propos le schéma de Goffman et Shoham sur la naissance de la violence lors de la rupture des rites d'interaction.

Ce non décodage peut tenir à la mauvaise connaissance de son propre corps, en soi et dans sa relation à autrui; savoir ce que l'on fait à l'autre et ce qui lui est fait dans un geste, comme serrer le cou implique que l'on ait soi-même l'expérience du manque d'air et des modifications que cela crée dans son corps, pour les identifier chez les autres. Certains meurtres commis par les enfants jouant avec des écharpes proviennent de cette inexpérience; à l'inverse, les morts de jeunes conscrits soumis à des entraînements physiques "au delà de leur force" renvoient à la méconnaissance du possible à vivre du corps de l'autre à partir de l'expérience de ce que mon corps peut endurer. Parfois cette surdité à l'autre viendra de l'envahissement de son être par un sentiment, une passion, qui sera le seul déterminant de la lutte à mort entreprise avec l'autre; l'agression sera à contenu narcissique, c'est une rencontre de soi avec soi, où finalement l'autre ne compte pas, ou seulement comme support aux projections, aux moments de ma propre vie affective. Il est comme clarifié, le corps de l'autre est seulement manipulé et éventuellement détruit.

Si nous reprenons toutes ces situations, la mesure commune est celle d'une impossibilité à l'établissement d'une relation et corrélativement une chosification au moins partielle de celui qui va mourir. La mort surgissant précisément à l'endroit de cette chosification, que celle-ci existe réellement chez le futur mort ou qu'elle lui soit imputée à partir de la partie de soi déjà morte, existante chez le meurtrier. L'altération de l'identité de l'un ou l'autre des partenaires, anticipe la transformation de l'un d'entre eux en cadavre. Un dernier point retiendra notre attention: celui de l'emoisennement, moyen de mettre à mort qu'on a dit féminin, sans doute en raison de la proximité avec la liaison culinaire existant avec la fonction usuelle de la femme domestique. Ce mode de mise à mort, au point de vue technologique, n'est pas très différent en effet

de celui qui consiste à supprimer la nourriture de quelqu'un, de substituer à ce qui est bon à manger, ce qui est mauvais, et nourriture que l'on ne mangera pas soi-même. Le convive à empoisonner se trouve ainsi amené à manger autrement que tout le monde et ne plus être justement ce convive avec qui on partage la nourriture, que l'on peut faire participer au sacrifice commun des dieux. Il est comme exclus de la table commune; le geste qui le tue en l'empoisonnant se confond avec le geste d'exclusion du repas partagé. Mais l'exclusion de celui qui va mourir est immédiatement précédente de cette forme de mise à mort et ce pendant la transformation en cadavre.

#### La perte d'identité de la victime précède le meurtre

La mort donnée telle qu'elle apparaît au travers de cette approche technologique, nous révèle la constante présence de ce temps essentiel de constitution d'autrui comme d'un autre radicalement autre; cette première mort qui est celle de la deshumanisation, de la rupture d'une quelconque relation, conditionne l'accomplissement ultérieur du traitement purement technique de la transformation d'un vivant en cadavre (Et à ce stade on peut imaginer, comme le font les législateurs, que l'on puisse substituer à la mort violente une mesure de mise à l'écart de qui est mis à l'index de la collectivité, ostracisé, laissant à des mécanismes biologiques, écologiques, le soin de transformer celui qui n'a déjà plus d'être social, d'identité en non être tout court). C'est le cas de la mise à l'écart du lépreux, ou de la pratique de la quarantaine punitive. Un autre point demande à être cité comme appartenant au domaine de la technologie, du moins dans ses limites. Ces faits sont de nouveaux éclairants quant à la signification de l'acte de tuer pour qui le commet. Ils laissent voir combien ce qui est central est l'atteinte portée à l'identité de l'autre, laquelle ne se confond pas avec la présence d'une vie au sens biologique dans un corps. La liaison entre les deux pouvant parfois être très forte, mais cela relève d'un facteur culturel dont participe le meurtrier et de la représentation qu'il a de ce lien.

Une remarque s'impose ici, à propos de ce désir de tuer, de l'acte meurtrier et son exécution. Lorsqu'un sujet dans un but de lucre, par vengeance ou pour une autre chose commet un acte meurtrier, il ne peut que créer un cadavre, mais non faire disparaître le sujet complètement. Nous avons vu que tuer implique à un moment donné la possibilité de faire exister comme sujet l'être qu'on a tué et que la mise en oeuvre d'une technique criminelle nécessite cette possibilité de clarifier l'autre,

de lui faire perdre le bénéfice de l'identité humaine. Il convient d'ajouter que le désir de tuer, l'acte accompli, ne suffit pas le plus souvent; l'acharnement mis à détruire le cadavre, à détruire les traces de celui qui a été tué, montre assez que le cadavre de l'autre obtenu, il pourra continuer à exister à la fois dans le souvenir des autres, des amis, voisins qui en parleront et lui rendront une identité dans le prolongement de celle qu'il eût du vivant; à la fois dans le souvenir de celui qui a commis le crime et qui ce faisant restituera une identité imaginaire au disparu, identité nourrie à partir de représentations culturelles (c'est un "vieux", "un crouille", une "nana", un "cave"), à partir de l'ensemble des relations affectives ayant pu se nouer du temps du vivant (c'était un pote, un ami, un étranger...) à partir de l'ensemble de toutes les projections que l'on a pu mettre sur la personne qui sera assassinée.

Les auteurs anciens, les cultures primitives sont toutes au fait de cette réalité : les mythes des revenants, des morts vivants venant tourmenter les vivants sont le fait des morts non naturelles, le plus souvent survenues de façon violente et criminelle. Ce n'est que si les rituels de purification sont accomplis que l'on pourra apaiser l'âme des morts. Au même titre, lorsque un acte criminel est commis, il sera nécessaire pour son auteur de se soumettre à des rituels de purification, de réconciliation avec son entourage. Cela est facile lorsque le geste meurtrier est celui sacrificiel, car il est inclus dans une cérémonie sacralisant l'acte et déculpabilisant l'auteur; cela l'est également pour le geste guerrier, où le contexte de dépersonnalisation préalable au combat, on n'est plus Dupont, mais le soldat Dupont; son inclusion dans un système de valeur sociale visant à la même sacralisation. On sait que la réussite dans ce cas particulier est moins claire, l'ancien combattant restant souvent un être meurtri. Pour l'auteur individuel d'un acte meurtrier, la société ne lui offre que le rituel judiciaire pour se restaurer et trouver une forme de réinsertion dans la collectivité, lavé du crime antérieurement commis; il passe par la sanction.

Par contre, s'il reste en tête à tête avec l'acte commis, le souvenir du mort, et celle du cadavre entrevu, il aura encore à sa disposition à partir des rituels qu'offre la société aux marginaux, tels que les modèles de vie que propose au criminel: le roman policier et le film de gangsters, toute une gamme de réarticulation de soi - devenu différent des autres par l'acte meurtrier commis par la société de la culture dont on fait partie et que cette culture produit elle-même. Mais au prix de l'acceptation d'une marginalisation, il y a un modèle de bandit, de paricide, d'infanticide, qui est mis en circulation, en parallèle à celui du bon flic, du bon fils, de la bonne mère; les premiers sont inaccessibles à qui n'a pas tué, ils sont disponibles et empruntables par qui a tué. Si on n'y recourt pas on devient alors très voisin de moi, un meurtrier deshumanisé.

sé qui sera celui que l'on stigmatisera du terme animal, de vampire, fauve sanguinaire, c'est-à-dire un non homme ou un fou.

Le meurtre n'est pas l'occasion de la rencontre avec la mort, mais bien avec l'envie de tuer et c'est l'existence de cette envie de tuer, devenue manifeste qui est traitée par les rituels sociaux positifs ou négatifs. Même ici la mort reste l'inconcevable.

Le problème que pose le meurtrier est celui de témoigner de la réalité du fait que, comme L. Vincent Thomas décrit "l'homme est le seul être de nature capable consciemment de détruire sa propre espèce" qu'il est non seulement l'homo faber, mais surtout l'homme est un être mortifère n'importe qui peut devenir un bourreau et comme tel il est porteur de danger constant pour tout autre. Comme pour l'enfant dont parle B. Castets, mais ce qu'il dit reste le fait de tout adulte n'ayant pas maîtrisé son rapport à la mort. La mort est la loi de l'enfant et l'image de la loi pour l'enfant; et pourtant il joue sans cesse avec cette idée : "il joue à tuer, à la guerre, aux indiens.. aux accidents de voiture et pourtant il ne sait rien de la mort physique, il ne sait pas son caractère irrémédiable; ce n'est rien, on peut toujours tout effacer et recommencer. Les indiens morts se relèvent, comme dans les films de gangsters des adultes".

Comme pour l'enfant pour le meurtrier habituel ainsi que l'écrit Paul SCHILDER : The attitude of murderers toward death, abnormal and social psychology, 31, 1936, 348 : " disons plutôt que la vie et la mort ne semblent pas jouer un rôle important dans le contenu manifeste de leur vie psychique. Les individus de ce genre, semble-t-il, tuent aussi facilement que les enfants dans leurs jeux, et ils ne se préoccupent pas plus de leur propre mort que les enfants. On dirait presque que ces meurtriers normaux qui, par ailleurs, ne sont point si mal adaptés à la réalité qui est la leur présentent des tendances spécialement infantiles dans leurs attitudes envers la vie et la mort. On peut dire qu'ils tuent faute de mesurer la frustration qu'ils infligent, se faisant, à autrui.

Le meurtrier réintraidit dans le jeu, l'angoisse car il est porteur de la mort pour l'autre, donc strictement il est aussi porteur de sa mort, et l'incarne-t-il .

S'il est vrai comme dit L. Vincent Thomas que pour beaucoup de meurtriers "le crime a un sens", il vise à compenser l'angoisse de mort, dans des situations de perte de pouvoir qui se reconstitue à partir de l'exécution d'un acte immédiatement accessible : tuer. Le risque de mort pour soi (symbolique) entrevu est maîtrisé par la transformation de l'autre en cadavre par la mort maîtrisée "c'est moi qui donne la mort dont je maîtrise la vie - ma vie". Si par l'acte criminel le meurtrier a maîtrisé son angoisse de mort, par son geste et la réalité du fait qu'il a

tué, qu'il est devenu porteur de la mort, il démasque ma propre angoisse de mort, mon désir de tuer. Ce pourrait être de tuer le meurtrier, dans le cadre de la loi du Talion, par exemple. Il suffit de penser aux réactions des foules dans le prétoire en face d'un meurtrier en passe d'être condamné.

Le meurtre cannibalique va nous fournir l'illustration à ce propos. L'un des prototypes la mise à mort de l'autre est celui à la disposition de chacun de nous que constitue la possibilité pour une mère de tuer son enfant, ainsi que l'appétence que l'on peut avoir à dévorer l'autre. Savon Henri dans sa préface cite le cas du meurtrier du ministre jordanien assassiné au Caire le 29.11.71 et qui déclara avoir pris le temps de boire du sang de sa victime. Comme ce meurtrier cité par Maudsley qui déclarait "tuer une petite fille, c'était bon et chaud", il avait tué l'enfant et coupé son corps en morceaux..."

L'homme, comme bien des animaux, est un être omophage; le sacrifice humain était constant chez les grecs, avec un simple intermédiaire indoeuropéen lié à la manducation du pain et du vin ou d'un animal à la place de l'homme. Il suffit que la disette soit suffisamment forte pour que le cannibalisme réapparaisse, la manducation est précédée de mise à mort si besoin ou tout au moins le désir de se procurer un trophée issu du cadavre de celui que l'on a tué: main testicule, oreille, sang sitôt que l'ambiance s'y prête. Ainsi que Th.Blicumann le dit, tuer son prochain sans risque, est le rêve informulé de tout individu ; est anormal tout individu que l'idée de crime n'a jamais visité. Mais ce vécu ne concernera du reste que la mort de l'autre, car celui qui meurt n'acédant quère à sa mort, devient un mort, après avoir traversé une phase de tension, d'angoisse, à se vivre face à l'agression dont il se trouve être l'objet, vivant la souffrance que l'autre lui inflige, résistant à la violence que son corps subit, mais sa mort est toute entière dans cet autre, qui le tue. Le meurtrier lui, porteur de mort, l'inscrit dans le corps de l'autre, sa victime. A ce niveau, cette mort peut être ou présente dans l'esprit du meurtrier (il est un assassin en puissance, préméditant son acte), il anticipe par la pensée le sort à faire subir à l'autre, c'est-à-dire qu'il fait défiler dans ses yeux une fantasmagorie d'images pour la plupart empruntées au milieu culturel qui est le sien où il puise pour son usage personnel une forme à donner à l'intention meurtrière qui l'anime "lui faire bouffer les couilles" , "le saigner comme un porc", "l'étrangler de mes propres mains", "il mérite 12 balles dans la peau". Lors de l'accomplissement de l'acte, la mort de l'autre est comme évacuée au profit du seul comportement que l'on doit avoir avec qui doit mourir. Ce qui est anticipé est beaucoup moins le cadavre de l'autre, que l'ensemble des gestes à effectuer pour arriver à ce résultat.

Le meurtrier, à son tour, vit dans une ambiance où la mort est présente, extérieure à lui. Il en est menacé, il peut être à son

tour l'objet du même traitement qu'il fait subir à sa victime et devenir soi-même cadavre. La découverte de la possibilité de donner la mort s'accompagne de la découverte de sa propre vulnérabilité et si la mort que l'on donne à l'autre rassure, permet à celui qui survit de bénéficier du sursis dont bénéficie le survivant d'une situation à risque mortel, il a néanmoins rencontré le devenir cadavre de l'autre et la part d'identification que cet autre permettait, inscrit son être cadavre dans le vivant. La fréquence des règlements de compte après mort d'homme, la vendetta et la pratique de la dette de sang à expier; ce qui est anticipé, c'est la disparition de l'autre comme sujet, beaucoup plus rarement, sa mort en tant que telle. La disparition de l'autre comme sujet conduit à une relation avec son cadavre dont la présence est l'objet d'un traitement ultérieur qui peut à nouveau être anticipé (le faire disparaître, le cacher, etc...).

La mort se confond avec le point ultime de la négation de l'autre, dont nous avons déjà eu l'occasion de dire qu'il s'agit d'un impossible à attendre car le souvenir de l'autre, celui que le meurtrier conserve, ne pourra disparaître qu'avec la perte de la mémoire et finalement de l'identité du meurtrier.

Mais cette mort peut ne pas être présente dans l'esprit de celui qui la réalise. Il peut la découvrir dans l'instant de la découverte du cadavre de l'autre. M. se bat lors d'une ivresse avec sa compagne de beuverie; au matin il la découvre morte, il la pleure et tente de se suicider. Cette situation fréquente renvoie à un des postulats constants de notre vie de tous les jours où deux êtres vivent une relation à deux dans l'instantanéité de la rencontre comme si on était immortel, en dehors de toute relation au temps limité de toute vie. La violence qui se déroule au sein de cette relation s'inscrit dans le même contexte d'immortalité. La violence de l'un, la douleur de l'autre ainsi manifestées se rapprochent de la réalité vécue du rêve, qui s'interrompt par l'éveil ou comme ici par l'intrusion du cadavre de l'autre qui laisse le meurtrier seul porteur du rêve dont la victime pouvait précédemment être le support. Parfois la mort est pensée pour l'autre comme pour soi; ce que se transfère est alors une idée suicidaire; la mélancolie ou la dépression sont autant d'illustrations de notre propos.

Tuer est cependant aussi une source de plaisir et la transgression réussie d'un interdit fait entrer celui qui le réalise dans l'ordre du sacré, dès lors qu'il survit à son acte. Aussi trouvons nous en face de cette conduite individuelle des prises de positions sociales; elles ne concernent que le meurtre individuel à petit nombre, car si le meurtrier faisait comme Hitler le fît dans la nuit des longs couteaux ou Catherine de Médicis la nuit de la St Barthélémy, il s'agirait déjà d'un fait social et d'un acte politique.

### Le risque d'identification au meurtrier

Devant tout homicide, le législateur a prévu de soumettre le meurtrier ou l'assassin à l'examen psychiatrique. C'est la fameuse expertise psychiatrique par laquelle on a à dire si l'Article 64 du Code Pénal se trouve applicable.

Or que signifie dans le cas d'un meurtre cette interrogation ?

Deux choses :

- d'une part au niveau de la personne d'un meurtrier, percevoir des anomalies, des signes spécifiques d'une personnalité pathologique, qui lorsqu'ils seront constatés arrêteront le cours de la justice, enclencheront un processus d'exclusion vers l'hôpital psychiatrique et dans le meilleur des cas, conduiront à un traitement;
- d'autre part au niveau de l'acte, dans son exécution et son déroulement nous est demandé le repérage d'anomalies.

C'est ainsi que Maudsley, un auteur anglais classique a décrit : une manie homicide dont les traits principaux seraient :

- 1° Caractère paroxysmal de l'attentat, émotion insupportable;
- 2° Soulagement extraordinaire ressenti par le patient, aussitôt après que l'acte est accompli. Il est délivré du tourment extrême qu'il éprouve auparavant et peut rendre compte raisonnablement de son état;
- 3° Indifférence de la personne tuée, tuée souvent de façon circonstancielle, mais aussi pour des raisons personnelles, car la famille est au 1er rang des victimes;
- 4° Indifférence du coupable après l'action quant à l'acte. La crainte de la mort n'a aucun effet; d'ailleurs la crainte de l'enfer était également sans effet.

Cette description de la manie-homicide, illustrée par des exemples "désir de tuer pour être soi-même perdu", "il faut que je tue quelqu'un, ne serait-ce qu'un enfant". Avant l'accès il éprouvait une lassitude, ne pouvait pas dormir, était fort abattu et avait dans les jambes de légères convulsions;" voyant un homme couché et endormi, il fût saisi de l'envie de tuer cet homme, et prenant une grosse pierre qui se trouvait là, il écrasa la tête du dormeur puis s'endort près de la victime".

Or que cela nous apporte-t-il ? Certes, un certain nombre de caractères du geste meurtrier, plus exactement sur la façon dont il se déroule, ses particularités, mais peu d'informations

sur les modalités dont la victime devient morte.

Ce facteur va intervenir à propos de cas particuliers, de crimes accompagnés de dépeçage, de mutilation du cadavre, d'actes sadiques précédant la mort, de crimes mêlant la conduite sexuelle à la conduite de mort, ou encore particuliers par l'acharnement dans la répétition des crimes, sur de nombreuses victimes; autant d'éléments portés au crédit de l'acculturation présente dans la personne du criminel fou et dans ses actes meurtriers qui se trouvent être des meurtres fous.

Mais ce faisant Maudsley, puis ses successeurs, tout en élaborant une sémiologie destinée au psychiatre pour lui permettre de distinguer ce qui est pathologique de ce qui ne l'est pas, simultanément énoncent en négatif, à leur insu, les critères de personnalité du meurtrier ou de l'assassin normal comme la forme que doit prendre le geste criminel meurtrier pour être homologable, selon les règles du crime normal. C'est ainsi que l'on pourrait dire que le meurtre et l'assassinat doivent être motivés par des raisons pures : l'amour, le besoin de s'enrichir, de se constituer un alibi en éliminant des témoins gênants etc..

Le meurtre ou l'assassinat ne doivent pas s'accompagner de satisfaction sexuelle, alors qu'il est licite de couvrir d'un meurtre un acte sexuel préalable à la mort. Le respect du cadavre, avec l'obligation de l'hommage rendu au mort. Au niveau de la personnalité du tueur, il doit avoir des motifs, de préférence énonçables, compréhensibles de tous, c'est-à-dire expurgés d'un maximum de subjectivité au profit d'une motivation susceptible d'être comprise de tous, et donc comme telle partageable. J'ai eu envie de le faire comme lui. Par contre si R. coupe le cou à un passant en l'accusant d'être Hitler cannibale de ses enfants, la motivation de son acte paraît très folle etc..

Il se construit ainsi un prototype du bon criminel et un prototype du bon meurtre, auquel il faut se conformer sous peine d'être taxé de fou ou d'irresponsable, et dont participera le réel criminel. En prenant le contre pied des propositions de Maudsley, se profile le schéma d'un acte meurtrier commis sans émotion, à froid, comme logiquement, s'accompagnant :

- de remords, regrets et de culpabilité (qui est justement cet élément affectif à partir duquel fonctionnent tous les rituels de purification et de pardon permettant au criminel de se retrouver homme parmi les hommes.
- de considération pour la personne tuée qui doit être respectée, dans son humanité, non soumise à dérision, honorée une fois morte, victime choisie en fonction d'un projet cohérent, spécifique du meurtrier, intégrant cette mort comme élément nécessaire d'une action (par exemple, le meurtre d'une sentinelle commis pendant la progression vers l'objectif, le meurtre de l'adversaire politique ou encore le meurtre de l'adversaire d'un duel à la loyale sont de ce type).



La réintégration de l'acte avec une connotation positive valorisante ou négative culpabilisée dans la totalité de l'être qui l'a commis et se trouve en mesure de l'assumer, Un meurtre doit pouvoir être revendiqué comme tel par qui l'a commis. Une semblable définition + du bon meurtre, est marquée par le contexte historique (Maudsley en anglais, l'impérialisme est triomphant, le militaire est valorisé, des notions comme l'honneur, l'ordre, l'orgueil sont présentes en filigamme); mais n'annoncent-elles pas déjà les crimes, qui ne furent désignés comme tels, qu'à posteriori, -des nazis ? Elle rejoint certains écrits littéraires, depuis Th.Quincey, dont le célèbre livre à un titre évocateur jusqu'à ce qui se trouvait dit par les surréalistes à propos de l'aspect esthétique du crime, du sang répandu, de l'atteinte portée à l'intégrité corporelle, soulignant au passage la proximité de l'acte criminel où le sang est répandu, avec la défloration sanglante.

Un autre indice nous est fourni par la considération des réactions des jurys des cours d'assises face à un crime. On s'aperçoit aisément que les crimes sexuels sont plus sanctionnés que les crimes de sang pur; que les meurtres "sales" avec beaucoup de sang, des corps déchiquetés, voire des victimes non mortes mais mutilées dans leur fauteuil, conduisent à des condamnations plus sévères que le meurtre propre et net par une balle de 7,65 en plein front qui fait mouche. La façon de donner la mort fait donc partie de ce qui est jugé, et il est de bonne façon et de moins bonne.

Ainsi arrivant au terme de cet exposé, nous pouvons dire qu'il existe une attitude ambivalente, tant au point de vue du sujet que de celui qui n'a pas encore été acteur d'une mort provoquée chez l'autre, où se mêlent condamnation, contrôle du geste meurtrier, mais simultanément valorisation, mise en exergue de cette même attitude.

Simultanément, il y a dénégation de la reconnaissance que tout un chacun est un meurtrier potentiel au sens fort du terme, jusqu'à sa propre mort il peut encore tuer l'autre par des biais divers recherchant une cause pathologique mentale, une folie qui soit l'explication du geste criminel, une tare, une anomalie biologique, constituant le meurtrier comme un radical étranger par nature. Mais cette même démarche, démasque tout autant le désir de tuer de celui qui a affaire au meurtrier, puisque proclamer ainsi le caractère étranger de celui qui tue, rend licite sa propre destruction. Simultanément chacun acquiert les rudiments nécessaires pour tuer son prochain, dispose d'un savoir faire, et se sait parfaitement capable de maîtriser la vie de l'autre. Tuer en légitime défense est toujours possible pour tous et même doit être fait.

Tout se passe comme si sous-jacent aux valeurs de vie, aux interdits sociaux, il existe toute une éducation underground du fait meurtrier avec ses codes, ses règles, ses usages, qui

se transmet de façon fluide d'être à être, comme se transmettent de bonnes recettes, les techniques d'avortement du temps où celui-ci se trouvait interdit; chacun acquiert très concrètement l'art de tuer son prochain. Sa mise en pratique étant circonstancielle (un tueur professionnel exerce également cette activité du fait des circonstances). Non seulement tuer, sous certaines conditions son prochain est licite, mais de plus les moyens de le réaliser sont également accessibles à qui en a le besoin. Le meurtrier est celui qui a connu la mort et a osé la transgression du crime. Pour peu que son acte soit de l'ordre de ce qui est socialement admis (dans sa négativité ou positivité), que la transgression soit normale de ce point de vue une identification à ce cher meurtrier devient possible car j'aurais moi aussi envie à tuer. Comme dit Goethe "il n'y a pas de crime dont je m'estime incapable".

Le meurtrier inspire de la sympathie.

La sympathie pour le criminel, c'est FREUD qui disait: " nous croyons tous être en droit de garder rancune à la nature et au destin en raison de préjudices congénitaux et infantiles, nous réclamons tous des compensations à de précoces mortifications de notre narcissisme, de notre amour propre ".

C'est d'ailleurs sur l'universalité de cette revendication qu'est fondée la fascination voire la sympathie qu'inspirent les conduites transgressives. Paradoxalement car ce processus pour universel qu'il soit est précisément vécu comme un destin qui se veut exceptionnel et dans lequel l'autre, tous les autres, restent indispensables en tant qu'ils sont différents et du côté de la loi, de la réaction. Le modèle de cet autre est naturellement trouvé dans la flatterie, le responsable de la justice est le parent : la mère indigne, mauvaise, mais aussi le père décevant l'homosexualité plus ou moins sublimée avec la pathologie du modèle absent où la mort elle-même est vécue comme une trahison.

Richard III, boîteux, bossu, contrefait, nous touche d'emblée en même temps qu'il nous fait horreur; mais combien plus encore lorsque par la suite sa mère lui reproche tous ses méfaits depuis sa naissance qui fût pour elle un douloureux travail jusqu'à cette heure présente où elle lui lance sa malédiction alors qu'il part au combat; il est vrai, pour des actions que nous ne saurions approuvées, mais qu'en quelque endroit de nous-mêmes, nous souhaiterions lui voir pardonné par sa mère. Et on aura le coeur serré comme devant un meurtre qui aurait pu ne pas s'accomplir lorsque Richard lui répond : "mais si ma vue est à vos yeux si déplaisante, allons, marchons, je ne veux point vous offenser. Tambours, battez ", s'enfonçant un peu plus vers le crime et la mort. Nous sommes bouleversés d'autant plus que ce désespoir qu'il nous fait éprouver est peut-être celui qu'il ne parvient pas à éprouver lui-même. Il faut se rappeler les injures dont la Princesse Anne couvre Richard et plus encore

celles de Marguerite : " c'est un avorton, un sanglier destructeur, le rebut de la nature, une loque de l'honneur, une araignée gonflée, un crapaud bossu, un chien qui ne sait que mordre et laisser dans la blessure un poison mortel; c'est un limier d'enfer que le ventre de sa mère a vomi pour qu'il chasse et pour qu'il tue ". On croirait lire les compte-rendus d'Assises où le lecteur attend beaucoup plus de renseignements sur l'assassin exécré...et ses malheurs que sur la victime qui n'intéresse personne. Et, il est vrai qu'il y a une sympathie naturelle pour cet homme détesté dès qu'il a vu le jour. FREUD s'est posé la question de l'intérêt du spectateur et pour lui, c'est en n'exposant pas les mobiles de son héros que SHAKESPEARE tient occupée notre activité mentale, assurant ainsi la persistance de notre identification avec lui. Et c'est à Thomas de QUINCEY dans "De l'assassinat considéré comme un des Beaux Arts (traduit par Pierre LeYris et Marcel SCHWOB ,Gallimard 1963) qui s'est penché sur ce problème de notre sympathie pour le crime considéré comme un des Beaux Arts.

Dans ce texte, DE QUINCEY remarque d'abord que dans une tragédie l'intérêt ne peut être soutenu par la seule sympathie portée à la victime, fondée sur le seul instinct de conservation. Il lui faut la sympathie pour le meurtrier dont les sentiments également universels sont moins avoués en chacun de nous et donc plus fascinants.

Dans MACBETH, il y a 2 meurtriers et bien que l'homme lui paraisse ici agir plus par contagion, l'esprit de meurtre doit leur être imputé à tous deux : " nous sommes tous à même de sentir, écrit Thomas DE QUINCEY, que la nature humaine c'est-à-dire la divine nature d'amour et de merci répandue dans toutes les créatures et dont il est rare qu'elle fasse complètement défaut chez l'homme, s'était retirée, évanouie, éteinte et que la nature démoniaque avait pris sa place". SHAKESPEARE artiste utilisait un expédient génial en accord d'ailleurs avec la nature, à savoir le flux et le reflux des choses, leur contraste. De même, poursuit DE QUINCEY, qu'au coeur de l'évanouissement d'une personne chère, le moment le plus touchant est celui où "un soupir, un tressaillement annonce le retour ou un recommencement de la vie suspendue", de même, lors des funérailles d'un héros national où, dans le silence, tout autre intérêt que celui qui va vers la tombe est suspendu c'est le retour soudain d'un bruit prosaïque de la vie, un bruit de roue sur le pavé qui fait le mieux sentir le sentiment de suspens complet et de pose quant à tout intérêt humain"... Toute action en quelque domaine que ce soit, c'est par la réaction qu'elle est le mieux exposée, mesurée et rendue appréhensible.

Ainsi dans MACBETH, le temps du meurtre et du démoniaque est entre parenthèse : " il doit nous être rendu sensible que le monde de la vie ordinaire est soudain suspendu, mis en sommeil, en transes(...) le temps doit être annihilé, les liens avec

les choses extérieures abolis, et tout doit s'abstraire dans une profonde syncope, dans un suspens des passions terrestres". Après l'acte criminel, "le monde des ténèbres se dissipe comme un spectacle de nuages : le heurt à la porte se fait entendre et donne à savoir que débute la réaction : l'humain exerce son reflux sur l'inferral".

L'intérêt que nous éprouvons initialement pour tout scélérat, suspendu durant le temps du crime et du démoniaque, reflue sous forme de sympathie lorsque la culpabilité apparaît chez lui ou quelques signes de trouble, voire de conscience. Ce retour du sentiment humain, qui nous tire vers lui, nous contraint après coup à une identification à l'acte lui-même. L'horrible ne nous est pas étranger.

DE QUINCEY, pour nous tranquiliser, fera la distinction entre sympathie pour, qui serait pitié, et dont il ne s'agit pas ici, et sympathie avec autrui ou identification.

C'est d'ailleurs un criminel génial, Mr Williams (in De l'Assassinat considéré comme un des Beaux-Arts), dont les débuts se firent sur "la scène de Ratsiliffe Highway, par l'exécution d'assassinats incomparables lui valant une réputation éclatante et immortelle" qui lui donna la clé du MACBETH et du heurt à la porte retrouvée après l'achèvement d'une oeuvre d'extermination aussi horrible qu'admirable. DE QUINCEY ici parle en journaliste car à travers la longue carrière il savait que pour commercialement attirer les lecteurs, la première page devait être sanglante mais que quelque part ce reflux de la vie, de la nature divine, devait faire entendre sa voix pour permettre aux lecteurs de participer.

C'est cette participation qui rend compte de notre complicité à tout acte meurtrier et justifie Jack l'éventeur, signant :

" Je ne suis ni un juif ni un boucher encore moins un marin étranger mais votre vieil et fidèle ami qui vous envoie ses salutations distinguées".

### Bibliographie

Castets B.	L'enfant, la mort et le fou
Clastres P.	Chronique des indiens Guyakis
Colin Wilson	Etre assassin
De Greef	Amour et crime d'amour
Foucault A.	Surveiller ou punir
Freud	Malaise dans la civilisation
	Essais de psychanalyse appliquée
Goffmann E.	Les rites d'interaction
Hammer	Histoire de l'ordre des assassins
Hergé	Les cigares du pharaon
Kazan Elli	Les assassins
Littré	Dictionnaire de la langue française

Maudsley	Le crime et la folie
Mesrine J.	L'instinct de mort
Quincey Th.	De l'assassinat considéré comme un des Beaux-Arts
Shakespeare	Macbeth
Silder P.	The attitude of murders toward death abnormal and social psychology,31,1936
Thomas L.V.	Anthropologie de la mort
Code pénal	

Zusammenfassung : Unsere Zeit befasst sich mehr als noch vor einem Jahrzehnt mit dem Sterben und dem Tod. So gibt es bereits internationale Kongresse über Todesforschung. An einer derartigen Veranstaltung sprachen drei französische Psychiater, die sich in Gerichtsexpertisen und in der Psychotherapie Straffälliger bestens auskennen, über Tod und Mörder. Ausgehend von rituellen Morden, von Mördersekten und Beispielen aus der Ethnologie wird ausführlich über einzelne Mordarten und die Gefühle, die Mörder bewegen können, ihre Tat zu begehen gesprochen, wie auch über die Gefühle, die sie nach der Mordtat hatten. Man liest über Kinder-, Eltern- und Gattenmorde, über einzelne Kulturen und ihre Arten von Mord, über Mord in der Literatur, über psychologische Erklärungsversuche, über die Mittel, die angewendet werden, jemanden umzubringen usw. "Normale" und pathologische Mörder werden angeführt, die ambivalenten Gefühle des "Mannes von der Strasse" werden in Diskussion gebracht, wie auch die Tatsache, dass wohl jeder von uns, unter gegebenen Umständen, fähig wäre, jemand anderen zu töten, handle es sich in einem Falle um Totschlag, im anderen aber auch um Mord.

Adresse des einen Autors: Docteur Jean-René Lavoine  
Neurologue - Psychiatre  
Expert près la Cour d'Appel de Douai  
14/2 "Les Andelys"  
F - 59000 Lille St Maur